

## Document de droit – agence 5

Partenaires et logo Respire La Vie : demander autorisation aux marques

Design : libre accès sur Canva

Photos page Facebook : demander autorisation

		
<b>Photo prise sur le Facebook de Respire La Vie.</b>  <b>Règles de droit :</b> Demander l'autorisation à la marque pour pouvoir utiliser ses photos. En effet, bien que la page Facebook de Respire La Vie (le diffuseur) soit en public et que la photo est ainsi publiée pour être visible, il est nécessaire de demander l'autorisation car la photo reste de la propriété de son auteur.	<b>Photo prise sur le Facebook de Respire La Vie.</b>  <b>Règles de droit :</b> Demander l'autorisation à la marque pour pouvoir utiliser ses photos. En effet, bien que la page Facebook de Respire La Vie (le diffuseur) soit en public et que la photo est ainsi publiée pour être visible, il est nécessaire de demander l'autorisation car la photo reste de la propriété de son auteur.	<b>Photo prise sur le Facebook de Respire La Vie.</b>  <b>Règles de droit :</b> Demander l'autorisation à la marque pour pouvoir utiliser ses photos. En effet, bien que la page Facebook de Respire La Vie (le diffuseur) soit en public et que la photo est ainsi publiée pour être visible, il est nécessaire de demander l'autorisation car la photo reste de la propriété de son auteur.
		
<b>Règles de droit :</b> Demander l'autorisation aux partenaires de faire apparaître leur logo sur la plaquette.	<b>Règles de droit :</b> Demander l'autorisation aux partenaires de faire apparaître leur logo sur la plaquette.	<b>Règles de droit :</b> Demander l'autorisation aux partenaires de faire apparaître leur logo sur la plaquette.
		
<b>Le logo est protégé par le droit d'auteur, il est donc nécessaire de demander l'autorisation à la marque bien que ce soit nous qui réalisons la plaquette.</b>		